

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE**

**Le 1<sup>er</sup> août 2023**

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'août 2023 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé  
Monsieur Frédéric Bonin  
Monsieur Stéphane Leblond  
Madame Brigitte Claveau  
Monsieur Roger Bélanger

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

Absent : Monsieur Alex Chabot

---

**RÉS. : 2308-077**

**ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
  - 3.1 Discussion et adoption des procès-verbaux du 5 juillet 2023;
- 4.- Administration et gestion financière :
  - 4.1 Comptes à payer;
    - 4.1.1 Comptes à payer - Loisirs et culture;
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
  - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
  - 5.2 Fourniture de sel de déglacage en vrac;
  - 5.3 Pavage 4<sup>e</sup> rang Ouest;
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
- 7.- Hygiène du milieu :
  - 7.1 Rapport annuel 2022 sur la gestion de l'eau potable;
  - 7.2 Ensemble pour espace restreint;
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
- 9.- Loisirs et culture :
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 11.- Varia
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2308-078**

**PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2023**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2023 soit adopté tel que rédigé.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2308-079**

**COMPTES À PAYER**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 1<sup>er</sup> août 2023, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	23 312,65 \$
▪ Sécurité publique	4 706,05 \$
▪ Transports	51 630,03 \$
▪ Hygiène du milieu	7 477,61 \$
▪ Quote-part	1 320,00 \$
▪ Urbanisme	1 774,31 \$
▪ Immobilisation	22 857,12 \$

**RÉS. : 2308-080**

**COMPTES À PAYER – LOISIRS ET CULTURE**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé  
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger  
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 1<sup>er</sup> août 2023 :

- Loisirs et culture 13 774,00 \$  
\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2308-081**

**FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE EN VRAC**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond  
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin  
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter le prix de Selco inc. pour la fourniture de sel de déglacage en vrac pour la saison hivernale 2023-2024 pour un montant approximatif de 39 000\$ plus les taxes applicables (transport inclus).  
\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2308-082**

**PAVAGE 4<sup>e</sup> RANG OUEST**

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau  
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin  
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'autoriser le paiement au montant de 46 597,40\$ plus taxes à Pavage Gilles Audet Inc., pour le pavage effectué dans le 4<sup>e</sup> rang Ouest. Ce montant est financé à même la programmation des travaux TECQ 2019-2023.  
\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2308-083**

**ENSEMBLE POUR ESPACE RESTREINT**

CONSIDÉRANT que nous devons faire inspecter annuellement notre ensemble pour espace restreint;

CONSIDÉRANT QU'il est de plus en plus difficile d'obtenir les pièces de remplacement à la suite de l'inspection;

CONSIDÉRANT QUE cet ensemble est nécessaire pour la sécurité en espace restreint;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé  
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau  
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la soumission de Lam-é St-Pierre au montant de 3 820,45\$ plus taxes pour l'achat d'un ensemble complet d'espace restreint.  
\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mardi 1<sup>er</sup> août 2023.

\_\_\_\_\_  
Patrick Côté, Directeur général et greffier-trésorier  
\*\*\*\*\*

**RÉS. : 2308-084**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond  
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger  
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h15.

\_\_\_\_\_  
Martin J. Côté, maire

\_\_\_\_\_  
Patrick Côté, directeur général